



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :
14

Séance du 30 mars 2023

Objet

Budget EHPAD
Les Charmilles-----
Approbation du
compte de gestion 2022

L'an deux mil vingt trois, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Salitra, Motte-Tchernia et Monsieur Lemonnier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Denigot qui donne pouvoir à Madame Lanson

Madame Gautier qui donne pouvoir à Monsieur Lemonnier

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Brégain

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	11
Remplacements en cours	2
Présents	8
Votants	10
Vote	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

BUDGET EHPAD LES CHARMILLES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2343-1 et 2 et D.2343-4 et suivants,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur et le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme à l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses des Charmilles (ERRD),

Considérant que le Receveur a transmis au CCAS son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures de l'ERRD du Président et du Compte de Gestion du Receveur,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte de Gestion de l'EHPAD Les Charmilles du Receveur pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles de l'ERRD pour le même exercice.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

